

REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARONNE
COMMUNE AIGUES MORTES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°83/1.2/4-07/15

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	26

Date de la convocation : 26-06-2018

Date de l'affichage : 27-06-2018

OBJET :

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
FOURRIER AUTOMOBILE
ATTRIBUTION DE LA DELEGATION**

- rapporteur : C. LAURIE

SEANCE DU 4 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le QUATRE JUILLET à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

G. BER à A. BONNET

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

Absents : R. BOUTEILLER – A. JACINTO – S. ROUS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

Par délibération en date du 16 mai 2018, le conseil municipal a approuvé le choix d'une délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile et autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence, une seule entreprise a déposé une offre: la société Lunel Dépannage, 107 rue des artisans, 30 220 Aigues-Mortes.

Lors de sa réunion du 19 juin 2018, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture du pli et constaté la recevabilité de cette candidature au regard des documents et renseignements demandés au cahier des charges.

Lors de sa réunion du 26 juin 2018, la commission de délégation de service public a procédé à l'examen de l'offre au regard des critères de notation prévus au cahier des charges, cet examen concluant au classement suivant :

N° 1 - Société Lunel Dépannage :

- Critère n°1 - Valeur technique (pondérée à 60%) examinée en fonction des de l'expérience, des moyens techniques et humains, la capacité et le lieu de stockage, la qualité de service : le candidat obtient la note de 5.7/6
- Critère n°2 - Prix (pondéré à 40%) : le candidat obtient la note de 4/4

Compte tenu du fait que cette unique offre n'est ni inappropriée, ni inacceptable, ni irrégulière, qu'elle est conforme au cahier des charges et économiquement avantageuse, la commission a émis un avis favorable à l'attribution de ladite délégation de service public à la société Lunel Dépannage.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le choix de la société Lunel Dépannage comme délégué
- D'approuver la convention ci-annexée avec la société Lunel Dépannage
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son application.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte les propositions.

Le Maire,
Pierre Maumejean

